



14ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 37195 | De Mme Catherine Lemorton (Socialiste, républicain et citoyen - Haute-Garonne) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Affaires sociales et santé | | Ministère attributaire > Solidarités et santé |
| Rubrique >assurance maladie maternité : prestations | Tête d'analyse >prise en charge | Analyse > aliments diététiques. |
| Question publiée au JO le : 17/09/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Catherine Lemorton attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le déréférencement par l'agence générale des équipements et produits de santé (AGEPS) de certains aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales (ADDFMS). Ces produits sont indispensables pour les patients atteints de maladies héréditaires du métabolisme. Leur distribution et prise en charge sont fondamentales dans le cadre de la bonne prise en charge des patients. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.